



Autorité de Régulation
des Marchés Publics

CIRCULAIRE

- ORIGINE** : Autorité de Régulation des Marchés Publics
- DESTINATAIRES** : Toutes Institutions – Tous Ministères – Toutes Collectivités Territoriales Décentralisées-Tous établissements Publics - Toutes Personnes Responsables des Marchés Publics-Tous ordonnateurs secondaires-Tous Contrôleurs Financiers-Tous Comptables publics
- NUMERO** : 001--ARMP/DG/CRR/SNR/16
- DATE** : 19 mai 2016
- CLASSEMENT** : Marchés Publics
- OBJET** : Modalités de conduite des procédures de passation des marchés

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de tous les acteurs qui interviennent dans le processus de marchés publics que dorénavant, et à titre transitoire, il est possible pour la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) d'autoriser l'ordonnateur secondaire à conduire les procédures d'acquisition pour les marchés inscrits dans le plan de passation de marchés et dont les montants n'atteignent pas les seuils d'appel d'offres. À cet effet, la Personne Responsable des Marchés Publics établit l'acte donnant autorisation à l'ordonnateur secondaire de conduire la procédure de passation, lequel indique les marchés concernés.

Il importe néanmoins de souligner que, conformément aux dispositions de l'arrêté n° 7276 /2016-MFB du 31 mars 2016 relatif au plan de passation des marchés, l'élaboration du plan de passation de marchés relève de la responsabilité exclusive de la Personne Responsable des Marchés Publics.

Votre attention est également attirée sur le fait que l'ordonnateur secondaire est tenu de respecter les règles et procédures relatives à la passation des marchés publics. A cet effet, il en est tenu responsable au même titre que la Personne Responsable des Marchés Publics.

Cette mesure est adoptée afin de fluidifier la conduite des procédures de passation des marchés et de mieux intégrer l'achat public dans le circuit des dépenses.

J'attache du prix au strict respect de l'application des dispositions de la présente circulaire.

LE MINISTRE DES FINANCES ET DU BUDGET,

RAKOTOARIMANANA François M.M.Gervais